

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00537

Numéro SIREN : 478 557 671

Nom ou dénomination : TALENZ Groupe-FIDORG

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2024 sous le numéro de dépôt 1284

APPORTS DE TITRES
TALENZ AXE CONSEILS
PAR LES SOCIETES
AF MANAGEMENT ET FINANCIERE GAMMA
A LA SOCIETE TALENZ GROUPE FIDORG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS

Renaud BEX
Expert Judiciaire
Expert Comptable Honoraire
Commissaire aux Comptes Honoraire
65, rue Bicoquet
14000 Caen

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX APPORTS

Aux Associés de la Société TALENZ GROUPE FIDORG,

En qualité d'Expert Judiciaire, et en exécution de la mission que vous m'avez confiée le 08 décembre 2023, conformément aux articles L.225-147 et R.22-10-7 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les apports de titres de la Société TALENZ AXE CONSEILS par les Sociétés AF MANAGEMENT et FINANCIERE GAMMA à la Société TALENZ GROUPE FIDORG.

Les apports de titres sont évalués dans le projet de traité d'apport à 8 225 025 euros. Il m'appartient d'exprimer un avis sur la valeur de ces apports. A cet effet, j'ai effectué mes travaux selon la doctrine professionnelle comptable applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des titres à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée le cas échéant d'une prime d'émission.

Mes diligences ont porté notamment sur la revue du dossier juridique et sur l'analyse des documents comptables.

A aucun moment, je ne me suis trouvé dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la Loi.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de le mettre à jour pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport comporte cinq parties :

- I Présentation de l'opération
- II Description des apports
- III Evaluation des apports
- IV Rémunération des apports
- V Conclusion sur la valeur des apports

I PRESENTATION DE L'OPERATION

L'opération consiste à apporter la totalité des titres de la Société TALENZ AXE CONSEILS, détenus par les Sociétés AF MANAGEMENT et FINANCIERE GAMMA, à la Société TALENZ GROUPE FIDORG.

➤ Société dont les titres sont apportés : TALENZ AXE CONSEILS

La Société TALENZ AXE CONSEILS est une Société par Actions Simplifiée, constituée le 18 juillet 1987, qui a pour objet, dans tous pays :

"L'exercice de la profession d'Expert Comptable ,

"Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires ,

Elle peut également exercer toutes activités, dans toutes matières, de vente et de conseils, dans tous les domaines non interdits aux Experts Comptables et admis par le Conseil de l'Ordre,

Elle peut notamment sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22 alinéa 7 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 08 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité ,

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires,

La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires".

Le siège social est situé 37, Allée l'Arc en Ciel – Parc d'Activités de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume.

La durée de la Société est de 99 années à compter de son immatriculation effectuée le 06 octobre 1987 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 342 269 701.

L'exercice social débute le 01 septembre d'une année et se termine le 31 août de l'année suivante.

Le capital social, qui s'élève à la somme d'un million d'euros (1 000 000 euros), est divisé en un million d'actions (1 000 000 d'actions) de 1 euro de valeur nominale, réparties de la façon suivante :

↳ Société AF MANAGEMENT	
- neuf cent cinquante mille actions.....	950 000 actions
↳ Société FINANCIERE GAMMA	
- cinquante mille actions.....	50 000 actions

total des actions composant le capital social	1 000 000 actions

✓ La Société AF MANAGEMENT, constituée le 23 août 2019, est une Société A Responsabilité Limitée au capital de 700 000 euros, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro 853 478 493.

Elle a pour objet, en France et à l'étranger :

- "Tous conseils, études, assistance et prestations diverses pour toutes sociétés du Groupe TALENZ GROUPE FIDORG et TALENZ AXE CONSEILS, ou toutes sociétés apparentées à celles ci.

- L'exercice des missions d'Expert Comptable, prise de participations dans toute société d'expertise-comptable, la gestion et le management de ces sociétés.

- Ainsi que toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet, à l'exception de toute activité commerciale, qu'elle soit exercée directement ou par personne interposée".

Le siège social est situé 37, Allée l'Arc en Ciel – Parc d'Activités de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume.

La Société AF MANAGEMENT est représentée par Monsieur Eric BATTEUR, Co-Gérant .

✓ La Société FINANCIERE GAMMA, constituée le 09 juin 2010, est une Société par Actions Simplifiée au capital de 380 000 euros, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 523 240 984.

Elle a pour objet :

- "L'acquisition de titres des Sociétés TALENZ GROUPE FIDORG et TALENZ AXE CONSEILS.

- Tous conseils, études, assistance et prestations diverses pour toutes sociétés d'expertise-comptable ou toutes sociétés apparentées à celles-ci.

- Ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cette prise de participation".

Le siège social est situé Immeuble Le Trifide 18, Rue Claude Bloch 14000 Caen.

La Société FINANCIERE GAMMA est représentée par Monsieur Eric BATTEUR agissant en qualité de Président de la Société TALENZ GROUPE FIDORG, Présidente de la Société FINANCIERE ALPHA, elle-même Présidente de la Société FINANCIERE GAMMA.

➤ **Société bénéficiaire de l'apport de titres : TALENZ GROUPE FIDORG**

La Société TALENZ GROUPE FIDORG, constituée le 31 mars 2004, est une Société par Actions Simplifiée au capital de 2 600 000 euros, qui a pour objet, en France et à l'étranger :

✓ *Expertise-comptable – Commissariat aux comptes – Audit – Conseil et Formation.*

✓ *Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.*

✓ *La participation, directe ou indirecte de la Société, à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires " .*

Le siège social est situé Immeuble Le Trifide, 18, rue Claude Bloch 14000 Caen.

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation effectuée le 14 septembre 2004 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 478 557 671.

L'exercice social débute le 01 septembre d'une année et se termine le 31 août de l'année suivante.

Le capital social, qui s'élève à la somme de deux millions six cent mille euros (2 600 000 euros), est divisé en deux millions six cent mille actions (2 600 000 actions) de 1 euro de valeur nominale, réparties de la façon suivante :

↳	SARL FIDORG MANAGEMENT 2 :	
-	un million deux cent quarante huit mille vingt trois actions de catégorie A.....	1 248 023 actions
↳	SARL FIDORG MANAGEMENT 3 :	
-	un million cent cinquante six mille neuf cent cinquante trois actions de catégorie A.....	1 156 953 actions
↳	SAS FINANCIERE GAMMA :	
-	cent quatre vingt quinze mille actions de catégorie B.....	195 000 actions
↳	SARL AF MANAGEMENT 2 :	
-	deux actions de catégorie C.....	2 actions
↳	Personne physiques, au nombre de vingt deux :	
-	vingt deux actions de catégorie C.....	22 actions
	total des actions composant le capital social	2 600 000 actions

Les trois catégories d'actions, qui ont des droits de vote différents, ont toutes les mêmes droits financiers.

La SAS TALENZ GROUPE FIDORG est présidée par Monsieur Eric BATTEUR.

II DESCRIPTION DES APPORTS

Sont apportés par les Sociétés AF MANAGEMENT et FINANCIERE GAMMA à la Société TALENZ GROUPE FIDORG la totalité des actions qu'elles détiennent dans la Société TALENZ AXE CONSEILS, à savoir :

▪	Société AF MANAGEMENT	950 000 actions
▪	Société FINANCIERE GAMMA	50 000 actions
	soit la totalité du capital de la Société TALENZ AXE CONSEILS	1 000 000 actions

L'apport, portant sur une branche complète d'activité, relève du régime juridique des apports partiels d'actif.

La présente opération d'apport est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- approbation du traité d'apport par les associés de la Société TALENZ GROUPE FIDORG,
- approbation de l'opération d'apport par les associés de la Société AF MANAGEMENT,
- approbation de l'opération d'apport par les associés de la Société FINANCIERE GAMMA,
- accord des établissements bancaires titulaires du nantissement de 436 320 actions TALENZ GROUPE FIDORG consenti par la Société AF MANAGEMENT.

Les actions apportées sont intégralement souscrites, sont entièrement libérées, et ne sont pas démembrées.

Les apports des Sociétés AF MANAGEMENT et FINANCIERE GAMMA, qui seront réalisés de manière concomitante, prendront effet au jour de leur approbation par l'Assemblée Générale de TALENZ GROUPE FIDORG, Société bénéficiaire.

Devra être agréée la Société TALENZ GROUPE FIDORG en qualité de nouvelle associée de la Société TALENZ AXE CONSEILS.

Les Sociétés AF MANAGEMENT et FINANCIERE GAMMA, apporteuses, mettent et subrogent la Société TALENZ GROUPE FIDORG, bénéficiaire de l'apport, dans tous les droits et actions attachés aux titres apportés, sans exception ni réserve, tant contre la Société que contre les tiers.

La Société TALENZ GROUPE FIDORG recevra les titres en leur état actuel sans pouvoir réclamer aucune indemnité de ce chef.

Il n'est consenti aucune garantie d'actif ni de passif au titre des présents apports.

La Société TALENZ GROUPE FIDORG sera propriétaire des titres apportés à compter de la date de réalisation définitive des apports.

Elle en aura la jouissance par la mise en distribution de tous dividendes et/ou réserves qui sera décidée par la Société TALENZ AXE CONSEILS.

III EVALUATION DES APPORTS

Les titres de la Société TALENZ AXE CONSEILS sont apportés à leur valeur comptable.

Dans le bilan de la Société AF MANAGEMENT, les 950 000 actions TALENZ AXE CONSEILS détenues figurent pour la somme de 8 000 000 d'euros.

Dans le bilan de la Société FINANCIERE GAMMA, les 50 000 actions TALENZ AXE CONSEILS figurent pour la somme de 225 025 euros.

Au total, la valeur comptable des titres TALENZ AXE CONSEILS apportés s'élève à 8 000 000 + 225 025 soit 8 225 025 euros.

La valeur réelle est plus élevée.

Les capitaux propres ressortant du bilan de la Société TALENZ AXE CONSEILS clos le 31 août 2023 ressortent à 4 378 650 euros.

A ce montant doit être ajoutée la plus-value sur le fonds.

En retenant 80% du chiffre d'affaires moyen réalisé au cours des deux derniers exercices clos pour la valorisation des éléments incorporels, la valeur réelle de la Société TALENZ AXE CONSEILS s'avère plus importante que la valeur comptable.

Compte tenu du différentiel de valeur, la participation de la Société AF MANAGEMENT dans la Société TALENZ AXE CONSEILS, représentant 95% du capital, a une valeur supérieure à la valeur de 8 000 000 d'euros figurant dans les livres comptables de la Société AF MANAGEMENT.

Il en est de même de la participation de la Société FINANCIERE GAMMA dans la Société TALENZ AXE CONSEILS, représentant 5% du capital, qui a également une valeur supérieure à la valeur de 225 025 euros figurant dans les livres comptables de la Société FINANCIERE GAMMA.

Les valeurs réelles s'avérant plus élevées que les valeurs comptables, l'apport des titres TALENZ AXE CONSEILS n'est pas surévalué.

Est justifiée la valeur de 8 225 025 euros attribuée à l'apport, par les Sociétés AF MANAGEMENT et FINANCIERE GAMMA à la Société TALENZ GROUPE FIDORG, des 1 000 000 d'actions composant le capital social de la Société TALENZ AXE CONSEILS.

IV REMUNERATION DES APPORTS

A été arrêté le rapport d'échange suivant :

10,76 actions TALENZ AXE CONSEILS pour 9,82 actions TALENZ GROUPE FIDORG.

Sur cette base, doivent être émises par la Société TALENZ GROUPE FIDORG, en contrepartie de l'apport de l'ensemble des titres TALENZ AXE CONSEILS, $1\,000\,000 \times 9,82 : 10,76$ soit un nombre arrondi de 912 000 actions.

Les actions nouvelles seront attribuées de la façon suivante :

-Société AF MANAGEMENT 95 % soit	866 410 actions
-Société FINANCIERE GAMMA 5 % soit	45 590 actions

Total des actions à émettre	912 000 actions

La différence entre le montant des apports de 8 225 025 euros et l'augmentation de capital de 912 000 euros, soit 7 313 025 euros, sera à porter en prime d'émission dans les comptes de la Société TALENZ GROUPE FIDORG.

Il est à noter que les apports de titres ne font pas ressortir d'avantage particulier.

V CONCLUSION SUR LA VALEUR DES APPORTS

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que l'apport d'1 000 000 d'actions composant le capital social de la Société TALENZ AXE CONSEILS, devant être effectué par les Sociétés AF MANAGEMENT (à hauteur de 950 000 actions) et FINANCIERE GAMMA (à hauteur de 50 000 actions) à la Société TALENZ GROUPE FIDORG, d'un montant de 8 225 025 euros, n'est pas surévalué. J'atteste que cet apport est au moins égal à la valeur nominale des actions à émettre par cette dernière de 912 000 euros, augmentée d'une prime d'émission de 7 313 025 euros.



Fait à Caen, le 30 décembre 2023
Pour servir et valoir ce que de droit
Le Commissaire aux Apports
Renaud BEX